

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Villa Besanis , Ecclesia Besanensis, Besens, Besans, Bezain, Bésain , Besin

Situation : le village est bâti sur le premier plateau des montagnes du Jura, dans un vaste bassin bordé d'une ceinture de rochers que couronnent des forêts sur un sol très accidenté et montagneux.

Village de l'arrondissement, canton et bureau de poste de Poligny, perception de Crotenay ; succursale ; à 11 km de Poligny, 15 d'Arbois et 29 de Lons-le-Saunier.
Altitude 545 m.

Le territoire est limité à l'est par Crotenay et Montrond , à l'ouest par Poligny et Picarreau, au nord par Molain, à l'ouest par Poligny et Picarreau. Il se divise en deux parties, appelées la partie basse et la partie haute.

Il est traversé par la route nationale n° 5, de Paris à Genève, qui lui sert de limite au nord, par les chemins vicinaux tirant à Poligny, à Montrond , à Picarreau , au Fied et à Crotenay ; par les biefs de Chenaud et de la fontaine de Fresne.

Les maisons sont, pour la plupart, isolées, construites en pierres et couvertes en laves, tavaillons et tuiles. Elles ont presque toutes un premier étage. Un incendie, arrivé en 1841, en a détruit plusieurs.

Population : en 1790, 278 habitants ; en 1846, 485 ; en 1851, 413, dont 210 hommes et 205 femmes ; population spécifique par kilomètre carré, 52 habitants ; 90 maisons ; 107 ménages. En 2002 : 182 habitants, les « Béseniers ».

Etat-Civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1715.

Vocabulaire : Saint-Jean-Baptiste.

Série communale déposée aux Archives départementales avant 1793, où Besain a reçu les cotes 14 J 75 et 5 E 361/2 à 4, et à la mairie après. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 120 et 121, 3 E 1900 à 1907, 3 E 3633 et 3 E 8425. Tables décennales : 3 E 1304 à 1313.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 106 et 107, 5 Mi 1199, 5 Mi 17-18 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens émigrent pour aller servir à Lyon et à Paris.

Cadastre : exécuté en 1835, surface 1283 Ha 23 a, divisés en 2645 parcelles que possèdent 177 propriétaires, dont 40 forains. 374 Ha 07a en terres labourables, 171 Ha en bois, 163 Ha 95 a en pâtures, 141 Ha 02 a en prés secs et prés-bois, 3 Ha 10 a en sol des propriétés bâties, 2 Ha 56 a en friches et

murgers, 69 a en jardins et 46 a en broussailles. Le sol non imposable se compose en partie d'une forêt nationale.



Le terrain , peu fertile, produit du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, des pommes de terre , des légumes secs, de la navette, du chanvre, des foin et des fourrages artificiels, peu de fruits. L'agriculture y est stationnaire. Le village occupant une des parties les plus basses des environs, les fonds sont très sujets aux inondations ; on pourrait facilement, avec l'aide de l'Etat, assainir cette localité, en creusant un canal qui conduirait les eaux à Vaux.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux et des moulons. 400 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières , des carrières de pierre à chaux non exploitées, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de qualité médiocre.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Poligny et de Champagnole.

Les seuls patentables sont deux marchands de grains et un aubergiste. Il y a deux fruitières, produisant annuellement 25.000 kg de fromage de bonne qualité. Le beurre de Besain passe, à juste titre, pour être l'un des meilleurs du département. Il n'y a pas encore de chalet. Le fromage se fabrique chez les associés.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune servant de mairie, de logement à l'instituteur et de salle d'étude, fréquentée en hiver par 75 élèves des deux sexes, dont 38 garçons et 57 filles ; deux fontaines avec abreuvoir, mais sans lavoir, et 335 Ha de bois, pâtures, friches, terres labourables et sol des édifices publics.

Bois communaux : 195 Ha, dont 5 Ha 56 a en exploitation annuelle.

NOTICE HISTORIQUE

Le seul objet antique trouvé à Besain est la statue d'une déesse en bronze, ayant des attitudes singulières ; elle était sans draperie et haute d'environ 270 millimètres.

Le premier titre dans lequel figure le nom de ce lieu est de l'an 1069. C'est l'acte par lequel Guillaume 1^{er}, comte de Bourgogne, confirma au monastère de Vaux-sur-Poligny la donation que Rainaud 1^{er} son père, lui avait faite de ce village, avec ses dépendances. La franchise du territoire, l'administration paternelle des religieux, ne tardèrent pas à y attirer de nombreux colons. Les prieurs de Vaux savaient profiter des séjours fréquents que les souverains de Bourgogne faisaient à Poligny, pour obtenir de nouvelles faveurs pour eux et pour leurs hommes.

En 1105, le comte Rainaud III ne se borna point à confirmer les dons faits par ses prédécesseurs : il accorda aux religieux l'entière justice sur leurs sujets. Cette nouvelle juridiction restreignait les émoluments des prévôts de Poligny ; aussi, ces officiers cherchaient-ils chaque jour à l'anéantir. Le prieur Guy porta ses plaintes au comte Otton V. Par une charte du mois d'avril 1295, Ce souverain enjoignit à ses prévôts de respecter les volontés du comte Rainaud et décida que les sentences du juge institué par le prieur se porteraient directement par appel aux assises de Poligny, devant le bailli de Bourgogne. Cette décision ne produisit aucun fruit. Les prévôts cherchaient, par toutes sortes de moyens détournés, à attirer les sujets du monastère à leur propre juridiction. Le prieur, Guillaume de Vaugrineuse, fatigué de ces vexations, alla porter ses plaintes à Philippe-le-Long, époux de Jeanne, comtesse de Bourgogne.

Par une charte datée de 1315, le duc s'appliqua à déterminer, d'une manière précise, les droits de chacun, il déclara positivement que les religieux de Vaux avaient l'entière justice sur leurs sujets, et qu'il ne se réservait que l'exécution des larrons et des meurtriers condamnés à mort. Par le même acte, il dispensa les habitants de Besain de toutes prises, exactions, de l'obligation de guet et garde, de la chevauchée, de la réparation de ses châteaux, et confia au gardien de Bourgogne l'exécution de ces dispositions.

Marguerite de France se montra beaucoup moins généreuse. Tout en protestant de son respect pour les privilèges dont ses prédécesseurs avaient gratifié le monastère de Vaux , elle les détruisait. Elle dispensait les habitants de Besain de monter la garde de jour et de nuit, mais à condition que chaque ménage lui livrerait annuellement un quarteron d'avoine et lui paierait douze deniers. Elle ne s'en tint pas là : elle les astreignit à faire montre d'armes à toute réquisition, à contribuer aux réparations du château de Montrond , à en garder la porte chaque fois que les seigneurs qui l'habiteraient iraient avec leur bannière en ost ou en chevauchée, à défendre le donjon en cas de guerre et d'éminent péril. Par cet acte, daté de Dole, en 1374 , elle anéantissait tous les privilèges accordés par Philippe-le-Long.



De tous ces faits il résulte que les moines de Vaux n'étaient seigneurs qu'en moyenne justice de Besain et que la véritable haute justice était réservée au souverain.

Fief de Broignon : une famille de Poligny , de noblesse militaire , du nom de Broignon , possédait dans ce village un fief appelé chevance de Broignon. Il passa à la maison de Laubespain. Le 30 mars 1680, Jean Pellerin, docteur en médecine à Poligny, en fit l'acquisition de Charles-Achille Mouchet de Battefort , comte de Laubespain, et le donna, le 5 avril suivant, aux religieux de Vaux, pour la fondation de services religieux.

Une famille noble de nom et d'armes à laquelle le prieur de Vaux avait inféodé la prévôté de Besain à titre héréditaire, porta le nom de ce village.

Église : en 1116, Guillaume, archevêque de Besançon donna l'église de Besain aux religieux de Vaux. Cette donation fut confirmée, en 1120, par le pape Calixte. En 1155, l'empereur Frédéric Barberousse en confirma la possession à l'abbaye de Château-Chalon. Une sentence arbitrale mit fin aux difficultés qui devaient inévitablement naître de cette double donation , en décidant que le patronage appartiendrait alternativement au prieur de Vaux et à l'abbesse de Château-Chalon.

L'édifice primitif est tombé en ruines. Une nouvelle église a été bâtie en 1822 ; elle a coûté 17.000 F. Elle se compose d'un clocher, d'une nef principale voûtée à plein cintre, de deux nefs collatérales à plafond, d'un vaste chœur terminé en hémicycle et de deux sacristies placées aux extrémités des collatéraux.

Des colonnes et des pilastres de l'ordre toscan décorent la nef. Le chœur est orné de trois grands tableaux qui représentent, l'un la décollation de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, dont on célèbre la fête le 29 août, le second sainte Marie-Magdeleine, le troisième l'apothéose de saint François-Xavier.